

**« ECONOMIE NUMERIQUE ET INNOVATION »
CONTRIBUTION BDI-MEDEF POUR LE CONSEIL EUROPEEN**

24-25 octobre 2013

L'innovation est le futur de l'économie européenne. Dans l'économie mondialisée, notre économie ne pourra croître que par l'innovation. Aujourd'hui, on ne peut que dresser un constat d'échec dans ce domaine : les objectifs fixés par la Stratégie de Lisbonne en 2000 de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 n'ont pas été atteints.

L'Europe accuse un retard alarmant de recherche et d'innovation par rapport aux Etats-Unis ou à la Corée du Sud. Elle n'a consacré en 2011 que 1,94 % de son PIB aux dépenses de R&D, contre 2,77% aux Etats-Unis et même 3,74 % en Corée du Sud.

La diffusion du numérique est l'un des enjeux fondamentaux qui exige que l'Europe intensifie ses efforts. Le numérique est au cœur de la création d'un écosystème performant en Europe pour la croissance. Il est urgent d'accompagner les entreprises dans leur digitalisation, condition d'une plus grande efficacité économique globale. Construire au niveau européen une stratégie industrielle numérique pour faire émerger en Europe de véritables leaders du secteur est impératif.

Le BDI et le MEDEF entendent que les gouvernements français et allemand, mais aussi l'Union européenne, se saisissent de ces sujets et que des mesures concrètes soient engagées en faveur de l'investissement et de la compétitivité des entreprises. Dans cette perspective, ils proposent que :

- Soit instauré un espace franco-allemand pour le numérique, visant à offrir aux entreprises une législation harmonisée et des sources de financement favorisant les phases d'amorçage.
- Les gouvernements français et allemand se positionnent comme les chefs de file de cette construction de l'Europe numérique et œuvrent prioritairement à une harmonisation fiscale favorable à la croissance.

Par ailleurs, le MEDEF et le BDI demandent aux gouvernements français et allemand de promouvoir trois axes d'actions auprès du Conseil européen.

Axe n°1 : Développer une stratégie européenne de l'innovation

- ⇒ Accroître et favoriser les investissements et le financement des entreprises ainsi que les dépenses de recherche et développement :
 - la création d'un cadre fiscal favorable au financement des start-up ;
 - le capital-risque européen doit être soutenu ainsi que les mesures visant à faciliter l'introduction en bourse des jeunes entreprises européennes du numérique.
- ⇒ Positionner l'Union européenne comme un acteur incontournable dans les instances de normalisation mondiales.
- ⇒ Renforcer les pôles industriels en pointe dans les domaines de l'électronique, de la robotique, des « smart-grids » et promouvoir les industries exploitant les technologies comme le Cloud, le logiciel embarqué et les objets connectés, le big data, la sécurité IT, ...

Axe n°2 : Accélérer la diffusion du numérique dans l'économie dans un environnement sûr

- ⇒ Développer les infrastructures, en complétant l'initiative privée par des financements de l'Union européenne et des Etats membres lorsque cela est nécessaire et en créant un environnement favorable à ces investissements. Ainsi, le projet « connecting Europe facility » devrait-il être réorienté vers le déploiement des infrastructures pour les réseaux de la prochaine génération.
- ⇒ Développer les compétences numériques pour que l'Europe puisse répondre aux besoins de compétences nouvelles des entreprises digitalisées.
- ⇒ Améliorer la sécurité des systèmes d'information des entreprises est vital pour une adoption rapide du numérique par les acteurs économiques et pour maintenir la confiance du consommateur. Les exigences liées à la cyber-sécurité devraient être étendues à l'ensemble des participants de la chaîne de valeur de l'économie numérique.
- ⇒ Augmenter la diffusion du numérique auprès des entrepreneurs par la mise en place d'un système d'identité numérique, la généralisation de la facture et des paiements électroniques et une administration numérique performante.
- ⇒ Soutenir l'émergence de "clusters" européens transnationaux sur la sécurité informatique et améliorer la compréhension des citoyens sur cette question.

Axe n°3 : Garantir des règles du jeu équitables

- ⇒ Garantir un maintien de conditions de concurrence équilibrées pour tous les acteurs du numérique.
- ⇒ Respecter impérativement le calendrier de mise en œuvre de la réforme de la TVA à partir de 2015.
- ⇒ Etablir un « marché unique numérique » réglementé de manière harmonisée, facilitant les échanges de données, la facturation, et les paiements électroniques.

Ulrich Grillo
Président du BDI
Bundesverband der Deutschen Industrie

Pierre Gattaz
Président du MEDEF
Mouvement des Entreprises de France